

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N°04/2025**

Date convocation : 17/02/2025
Nombre de conseillers
en exercice : 13

Présents : 09
Votants : 08

L'an deux mille vingt-cinq, le trois du mois de mars, le Conseil Municipal de la Commune de Salinelles, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Marc LARROQUE, Maire.

Présents : Mesdames Line GAL, Adjointe – Véronique FONTENEAU.

Messieurs : Marc LARROQUE, Maire - Norbert RIEUSSET, Adjoint - Gérard CAFFORT - Olivier MORICEAU - Martinho DE PASSOS - Régis COMBERNOUX - Paul MARTIN.

Procuration (s) : Marc LARROQUE pour Thierry FERRAND

Absents : Florise PADER - Agnès VRINAT - Patrick LOISEL.

Secrétaire de séance : Gérard CAFFORT

Objet : Délibération portant approbation du Compte Financier Unique (C.F.U.)

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le Compte Financier Unique 2024 de la commune de Salinelles budget Général M57 ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

SECTION FONCTIONNEMENT

Chapitre	Libellé	Réalisé 2024	Chapitre	Libellé	Réalisé 2024
011.	Charges à caractère général	99 883,58	013.	Atténuations de charges	3 529,21
012.	Charges de personnel et frais assimilés	178 974,58	70.	produits des services, du domaine et ventes divers	51 325,22
014.	Atténuation de produits	64 031,00	73.	Impôts et taxes	5 651,00

Envoyé en préfecture le 06/03/2025

Reçu en préfecture le 06/03/2025

Publiée le 06/03/2025

ID : 030-213003064-20250303-042025D-DE

042.	Opérations d'ordre de transfert entre section	100,71	731.	Impositions directes	203 318,89
65.	Autres charges de gestion courante	60 226,19	74.	Dotations et participations	141 130,59
66.	Charges financières	7 302,02	75.	Autres produits de gestion courante	31 330,57
				Produits financiers	8,82
	TOTAL - FONCTIONNEMENT - DEPENSES	410 518,08	76.	TOTAL - FONCTIONNEMENT - RECETTES	436 294,30

SECTION INVESTISSEMENT

Chapitre	Libellé	Réalisé 2024	Chapitre	Libellé	Réalisé 2024
16.	emprunts et dettes assimilées	13 722,22	040.	Opérations d'ordre de transfert entre sections	100,71
20.	Immobilisations incorporelles	8 682,00	10.	Dotations, fonds divers et réserves	13 473,31
21.	Immobilisations corporelles	51 468,07	13.	Subventions d'investissement	37 661,00
23.	immobilisations en cours	4 680,00	16.	emprunts et dettes assimilées	850,00
			21.	Immobilisations corporelles	11 516,40
	TOTAL - INVESTISSEMENT - DEPENSES	78 552,29		TOTAL - INVESTISSEMENT - RECETTES	63 601,42

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité des suffrages exprimés, Monsieur le maire n'ayant pas pris part au vote et s'étend retenir,

APPROUVE le Compte Financier Unique 2024 de la commune de Salinelles, budget général M57.
DONNE pouvoir à M. le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.

La Présidente de séance,
Mme Line GAL



Le secrétaire de séance,



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes (30), 16 Avenue Feuchères, dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telecours.fr

Envoyé en préfecture le 06/03/2025
Reçu en préfecture le 06/03/2025
Publiée le 06/03/2025
ID :030-213003064-20250303-042025D-BE